

Mesures Excursionnistes

Introduction générale

L'offre touristique régionale, composée des perles touristiques de la Veveyse, des noeuds du collier de perles (pôles touristiques régionaux) et du pôle touristique cantonal (Châtel-St-Denis, Les Paccots, Rathvel), attire une majorité d'excursionnistes (visiteurs à la journée) et implique de nombreux acteurs.

Pour accompagner le développement touristique régional de manière adéquate, les mesures du PDR interviennent à plusieurs niveaux. Au niveau du district, la mise en réseau des perles touristiques par les itinéraires de mobilité douce permet de renforcer la cohérence et la visibilité de l'offre de tourisme doux, tout en canalisant les flux de visiteurs sur certains sites ou itinéraires (mesure 331). En complément, la coordination des initiatives existantes concernant Les Paccots-Rathvel et le traitement de divers enjeux (accessibilité, qualité paysagère ou encore captation des retombées économiques) vise à renforcer l'attractivité du pôle pour les visiteurs tout en veillant à préserver la qualité du cadre de vie pour ses habitants (mesures 311, 312 et 321).

La création d'une commission touristique (mesure 300), intégrant les secteurs publics et privés, est l'organe de gouvernance appelé à coordonner les mesures, voir à mettre en œuvre certaines d'entre elles.

Mesure 300 - Commission touristique

Organes responsables

ACV - GT Excursionnistes

ACV - commission touristique

Instances concernées

Communes

Services cantonaux (en particulier SeCA et UFT)

Office du tourisme Châtel-St-Denis, Les Paccots et la Région

Sociétés d'exploitation des remontées mécaniques

Prestataires liés au tourisme

Stratégies concernées

Toutes les stratégies Excursionnistes

Mesures liées

Toutes les mesures Excursionnistes, 413

Introduction

Renforcer le collier de perles et le pôle touristique cantonal nécessite de coordonner les forces des nombreuses parties prenantes du développement touristique de la région. En installant une gouvernance coopérative et intégrée, la création d'une commission touristique a pour objectif de renforcer la collaboration entre les actrices et acteurs du tourisme afin de mieux répondre aux défis du développement touristique (changements climatiques, saturation des infrastructures d'accès, préservation des paysages, cohabitation avec les habitants, etc.). Avec un rayon d'action régional, la commission touristique sera à même de mener à bien la mise en œuvre des mesures touristiques du PDR.

Réalisation

Tâche	Délai	Responsable	
<p>Créer la commission touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désigner les membres de cette commission, comprenant au minimum : représentants des communes (dont la Commune de Châtel-St-Denis) et des services cantonaux, office du tourisme Châtel-St-Denis, Les Paccots et la Région, responsables des remontées mécaniques et représentants des prestataires liés au tourisme (secteurs de l'hébergement, de la restauration et des activités touristiques et de loisirs). ▪ Préciser le fonctionnement et les missions de cette commission, en particulier en lien avec les objectifs suivants : construction du consensus entre les parties prenantes touristiques, formulation de recommandations face aux défis du développement touristique régional (diversification 4 saisons, mobilité durable, préservation des paysages, etc.) et mise en œuvre des mesures du PDR. <p>Une fois constituée, la commission touristique prend le relais du groupe technique Excursionnistes mis en place lors de l'élaboration du PDR.</p>	Dès l'approbation du PDR	ACV - GT Excursionnistes	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Parmi les tâches permanentes de la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour soutenir et monitorer la mise en œuvre du PDR, préavisier au stade de l'examen préalable les planifications touristiques avec effet sur la stratégie régionale. Par cette tâche, la commission veille à ce que les installations touristiques d'envergure s'implantent dans le pôle touristique cantonal ou les nœuds du collier de perles, et confirme les périmètres de valorisation des infrastructures planifiés par les communes (cf. mesure 331). ▪ Assurer au besoin la coordination avec les services cantonaux, les régions et cantons voisins. 	En fonction du besoin	ACV - commission touristique	<input type="checkbox"/>
<p>Parmi les projets de la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer un fonds d'investissement régional destiné à soutenir la mise en œuvre des mesures Excursionnistes. Préciser les modalités en matière de financement du fonds et d'attribution des soutiens. 	Dès l'approbation du PDR Cf. délais dans mesures concernées	ACV - commission touristique	<input type="checkbox"/>

Réalisation

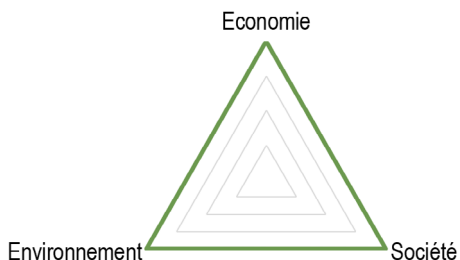
Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
-------	-------	-------------	-------------------------------------

- Assembler le collier de perle (cf. mesure 331).
- Assurer la coordination des projets de développement au sein du pôle touristique cantonal (cf. mesure 311)
- Participer au développement de la liaison en TC entre Châtel-St-Denis, Les Pac-cots et Rathvel (cf. mesure 413).
- Formuler des recommandations en faveur d'une politique foncière active (cf. mesure 312).

Liens avec la carte de synthèse

Mesure non cartographiée (gouvernance)

Durabilité



Cette commission sera une excellente opportunité d'un point de vue économique, grâce notamment à son effet de levier pour réunir les fonds nécessaires aux investissements à prévoir. L'un de ses objectifs sera d'encourager un tourisme « 4 saisons », plus vert, en valorisant notamment les spécificités locales. Le collier de perles contribuera à créer un réseau entre les différents sites pour renforcer leurs attractivités.

Références

Plan directeur régional de la Veveyse - Rapport Axe tourisme, HEG-Arc, imvt, 2021

Loi cantonale sur le tourisme (LT), 2022

Mesure 311 - Pôle touristique cantonal

Organes responsables

ACV - commission touristique
SeCA

Instances concernées

Commune de Châtel-St-Denis
Services cantonaux (en particulier UFT, DIAF)
Office du tourisme Châtel-St-Denis, Les Paccots et la Région
Sociétés d'exploitation des remontées mécaniques

Stratégies concernées

E1, H6

Mesures liées

122, 142, 143, toutes les mesures Excursionnistes

Introduction








Les stations des Paccots et de Rathvel forment un seul espace touristique fonctionnel. Pour plusieurs aspects, la gestion et le développement de ces deux sites sont déjà pensés conjointement. En s'appuyant sur cette dynamique positive, il s'agit d'une part de renforcer cette collaboration et d'autre part d'affirmer l'importance de ce secteur au sein du pôle touristique cantonal en l'intégrant à tous les échelons de la planification territoriale.

Cette collaboration permet de proposer des réponses cohérentes aux défis rencontrés par les stations tels que la gestion de la mobilité, la captation des retombées économiques ou encore la cohabitation entre les vocations touristiques et de lieu de vie du territoire. Elle permet également une connexion plus efficace à l'ensemble de l'offre touristique régionale, en particulier aux autres pôles d'importance régionale (nœuds du collier de perles).

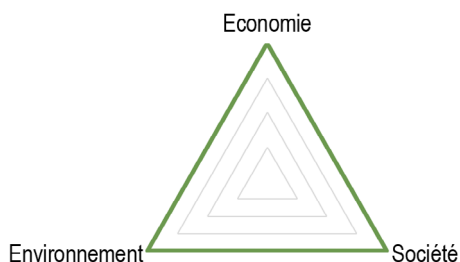
Réalisation

Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Renforcer l'importance du secteur Les Paccots-Rathvel dans le plan directeur cantonal</p> <p>Elargir le pôle touristique cantonal (composé du périmètre urbain de Châtel-St-Denis et des Paccots) à Rathvel. En complément, actualiser la fiche de projet P0506 du PD-Cant avec les perspectives de développement du pôle touristique Les Paccots-Rathvel (projet Wood World p. ex.).</p> <p>Au besoin, le SeCA collabore avec la commission touristique et la Commune de Châtel-St-Denis lors de l'accomplissement de cette tâche.</p>	Approbation du PDR	SeCA	<input type="checkbox"/>
<p>Assurer une gestion cohérente du développement touristique des Paccots-Rathvel</p> <p>Lors des rencontres de la commission, discuter l'état des projets en cours dans le pôle touristique cantonal afin d'identifier les besoins de coordination.</p> <p>A ce stade, les éléments à coordonner sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de diversification 4 saisons Les Paccots-Rathvel ▪ Assemblage du collier de perles (cf. mesure 331) ▪ Harmonisation du stationnement (cf. mesure 321) ▪ Renforcement de l'accessibilité (cf. mesures 413) ▪ Renforcement du cadre de vie aux Paccots (cf. mesure 122) ▪ Préservation des paysages bâtis (cf. mesure 312) et espaces naturels (inventaires d'importances nationale et cantonale) ▪ Equipements d'importance régionale (cf. mesures 142 et 143) <p>La commission touristique collabore étroitement avec la commune de Châtel-St-Denis et tout autre acteur touristique/service cantonal concerné lors de l'accomplissement de cette tâche.</p>	Dès l'approbation du PDR	ACV - commission touristique	<input type="checkbox"/>

Liens avec la carte de synthèse

-  Pôle touristique cantonal
-  Equipement touristique régional à développer
-  Fil du collier de perles existant
-  Stationnement à harmoniser
-  Vitalité à renforcer
-  Equipement régionale à développer : option d'implantation
-  Ligne de bus avec tracé à modifier/à créer

Durabilité



La gestion cohérente des activités touristiques est une nécessité. Dès le démarrage des projets, ce pôle permettra d'identifier leurs faisabilités et viabilités par des études préalables, en évaluant les risques sur les finances publiques et en clarifiant les partenariats publics-privés.

La volonté de la diversification du tourisme vers des activités « 4 saisons » sera mise en avant. Elle sera indispensable pour assurer la durabilité des investissements à consentir. Les infrastructures prévues devront aussi profiter aux résidents, en veillant à intégrer leurs intérêts dès les premiers stades de la planification.

Références

Entretien avec les communes, 2022

Plan directeur régional de la Veveyse - Rapport Axe tourisme, HEG-Arc, imvt, 2021

Projet de développement touristique Les Paccots-Rathvel - Etude de faisabilité avec variantes, Monte-Pente de Corbetta SA et Skilifts Rathvel SA, 2021

Projet de réaménagement de la traversée des Paccots, MGI Ingénieurs, 2020

Plan directeur cantonal, thèmes T108, T110 et fiche de projet P0506, Etat de Fribourg, 2020

Mesure 312 - Stratégie foncière

Organes responsables

ACV - commission touristique
Commune de Châtel-St-Denis

Instances concernées

Propriétaires fonciers
Promoteurs

Stratégies concernées

E4, H6

Mesures liées

300, 311, 122

Introduction

La qualité des paysages bâtis est notamment liée à l'organisation cadastrale du sol. Dans beaucoup de stations de montagne, la structure cadastrale composée de larges parcelles, combinée à une urbanisation de faible densité, a conduit à un aménagement extensif du territoire, coûteux en équipement et se répercutant finalement sur l'attractivité touristique du site.

La requalification des paysages bâtis suppose la mise en place d'une stratégie foncière active. Plusieurs niveaux d'intervention sont possibles : en amont (outils d'aménagement, leviers juridiques fonciers) et sur les constructions elles-mêmes (intégration architecturale). Une telle réflexion gagne particulièrement à être menée dans le village des Paccots.

Réalisation

Tâche	Délai	Responsable	
<p>Revaloriser les paysages bâtis</p> <p>Afin d'encourager la revalorisation des paysages bâtis, formuler un ensemble de recommandations en faveur d'une politique foncière active et les transcrire dans une nouvelle boîte à outils du PDR.</p> <p>En particulier, étudier la marge d'action régionale et communale et les outils à disposition (leviers juridiques, outils d'aménagement à disposition, etc.). Ces recommandations peuvent faire l'objet d'une nouvelle boîte à outils à intégrer au PDR.</p>	Dès l'approbation du PDR	ACV - commission touristique	<input type="checkbox"/>
<p>Planifier un développement soigné des constructions au sein des Paccots</p> <p>Sur la base des recommandations de la commission touristique et dans la mesure de ses possibilités, travailler au développement d'une politique foncière active afin de disposer d'une plus grande maîtrise du développement urbain de la station. En complément, développer des mesures d'accompagnement orientées sur la requalification et densification du tissu bâti (voir également mesure 122).</p> <p>Pour ce faire, la commune s'appuie en particulier sur les boîtes à outils <i>Densification</i>, <i>Nature en ville</i>, <i>Circulations et espaces publics</i>, <i>Participation et Vitalité des villages</i>.</p>	Lors de l'adaptation ou révision du PAL	Commune de Châtel-St-Denis	<input type="checkbox"/> PAL

Liens avec la carte de synthèse

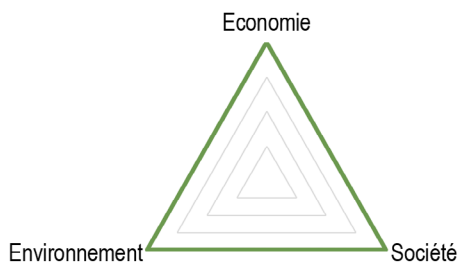


Pôle touristique cantonal



Vitalité à renforcer

Durabilité



Cette mesure va clairement dans le sens de la durabilité. Elle contribuera à la préservation et à la protection des ressources et du patrimoine. La qualité de vie des usagers ne pourra qu'en être améliorée.

Références

Entretien avec les communes, 2022

Plan directeur régional de la Veveyse - Rapport Axe tourisme, HEG-Arc, imvt, 2021

Projet de réaménagement de la traversée des Paccots, MGI Ingénieurs, 2020

Plan directeur cantonal, thème T103, Etat de Fribourg, 2020

Mesure 321 - Stationnement aux Paccots et à Rathvel

Organes responsables

Commune de Châtel-St-Denis

Instances concernées

ACV - commission touristique

Propriétaires privés des parcs de stationnement

Office du tourisme Châtel-St-Denis, Les Paccots et la Région

Prestataires liés au tourisme

Stratégies concernées

E3, U2

Mesures liées

300, 311, 413

Introduction

Le pôle touristique Les Paccots-Rathvel est une destination de proximité, non loin de bassins de population importants. Les périodes de forte fréquentation lors des week ends de beau temps, combinées à l'évolution de l'offre touristique entraînent une saturation régulière des parkings sur place.

Plusieurs mesures sont en cours d'étude ou déjà appliquées et sont gérées par différents acteurs publics et privés. En complément avec le renforcement de la desserte en TC, une harmonisation de ces mesures et plus généralement une mise en commun des réflexions et des ressources sont nécessaires pour une meilleure maîtrise du stationnement. La gestion coordonnée du stationnement pourrait également apporter des moyens nouveaux pour financer le développement des infrastructures et des services.

Réalisation

Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
-------	-------	-------------	-------------------------------------

Harmoniser la tarification du stationnement

Mettre en place un système de tarification unique du stationnement aux Paccots-Rathvel, intégrant les objectifs suivants :

- Prendre en compte le renforcement de la liaison en TC entre Châtel-St-Denis, Les Paccots et Rathvel en vue d'encourager un report modal sur les TC et diminuer les besoins en stationnement (cf. mesure 413).
- Harmoniser les mesures existantes en matière de stationnement et étudier si la relocalisation de certains sites est nécessaire.
- Concilier les différents usages des parcs de stationnement (habitants, skieurs, randonneurs, etc.).
- Développer des solutions de réallocation de la plus-value du stationnement en faveur du développement local (p. ex. réinvestissement dans les infrastructures, pour une politique foncière active, conversion en bons à utiliser dans les établissements locaux, compensation des nuisances engendrées par le trafic TIM, etc.).
- Etudier l'opportunité d'utiliser le stationnement payant comme outil de monitoring (statistiques sur les flux de visiteurs, etc.).

La commune de Châtel-St-Denis collabore étroitement avec la commission touristique lors de l'accomplissement de cette tâche. Elle associe à cette démarche les propriétaires privés des parcs de stationnement et toute autre instance concernée.

Dès l'approbation du
PDR

Commune de Châtel-St-Denis

Liens avec la carte de synthèse



Pôle touristique cantonal

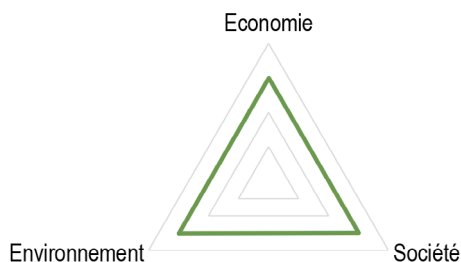


Stationnement à harmoniser



Ligne de bus avec tracé à modifier/créer

Durabilité



L'objectif est de trouver des solutions durables pour gérer les flux des visiteurs. Grâce à ces démarches, les problématiques environnementales et sociétales pourront être traitées de manière globale et intégrée.

Références

Plan directeur régional de la Veveyse - Rapport Axe tourisme, HEG-Arc, imvt, 2021

Projet de réaménagement de la traversée des Paccots, MGI Ingénieurs, 2020

Concept de stationnement et circulation aux Paccots et à Rathvel lors de forte affluence (COVID-19), Police communale de Châtel-St-Denis, 2020

Mesure 331 - Collier de perles

Organes responsables

ACV - commission touristique

Communes

Instances concernées

CRT

Office du tourisme Châtel-St-Denis, Les
Paccots et la Région

Services cantonaux (SeCA et SMO en
particulier)

Régions et canton voisins

Prestataires liés au tourisme

Stratégies concernées

E1, E5

Mesures liées

300, 421, 422

Introduction

La Veveyse comprend une variété de points d'intérêt touristiques d'importances locale à régionale. Ces « perles » sont réparties de manière décentralisée sur le territoire et proposent une palette d'activités 4 saisons (buvettes, parcours Vita, milieux naturels mis en valeur, points de vue, etc.) complémentaires à l'offre plus intensive dans le pôle touristique cantonal. En attirant un autre type de clientèle, elles contribuent par ailleurs au maintien des services à la population dans les villages.

La mise en réseau ciblée de ces perles – entre elles, avec les pôles touristiques d'importances cantonale et régionale (nœuds du collier) et les régions voisines – par l'intermédiaire du réseau de MD et des TC contribuent à valoriser et pérenniser ces activités. En même temps, elle canalise les flux de visiteurs sur un parcours et des sites définis, avec des infrastructures d'accueil adaptées, et atténue ainsi la pression touristique sur d'autres portions du territoire de la pression touristique.

Réalisation







Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Assembler le collier de perles de la Veveyse</p> <p>Sur la base de la carte du collier de perles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer une signalisation autour du fil principal prenant en compte le pôle cantonal, les nœuds du collier et les connexions vers les TC et l'extérieur. A terme, étudier la possibilité d'intégrer le fil du collier de perles au sein du réseau SuisseMobile. Identifier, en collaboration avec les communes, les aménagements nécessaires pour assurer le confort et la cohabitation de la circulation des usagers le long du fil du collier (tronçon à créer/à sécuriser). Améliorer l'expérience des visiteurs en optimisant les infrastructures d'accueil le long du collier de perles, en particulier dans le pôle touristique cantonal et les nœuds du collier de perles (interface multimodale, stationnement, etc.). <p>Pour ce faire, la commission s'appuie en particulier sur la boîte à outils <i>Mobilité douce</i>. Pour faire état des réflexions et préciser la mise en œuvre de la mesure, la commission organise un atelier annuel avec les communes concernées, l'office du tourisme Châtel-St-Denis, Les Paccots et la Région et toutes autres instances intéressées. Au besoin, elle assure les tâches de coordination avec les services cantonaux et les régions et canton voisins (connexions vers l'extérieur notamment).</p> <p>Au surplus, la commission peut également étudier les pistes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer une offre combinant TC et prestations touristiques, en collaboration avec la communauté régionale de transports. Création d'itinéraires en boucle reliant les perles de la Veveyse, adaptés à un public familial ou à mobilité réduite. <p>La carte du collier de perles est évolutive et peut être adaptée en fonction du changement des conditions locales.</p>	Dès l'approbation du PDR	ACV - commission touristique	<input type="checkbox"/>
<p>Améliorer l'accueil et la gestion des flux de visiteurs au sein du collier de perles</p> <p>Pour améliorer les infrastructures d'accueil, sur la base des recommandations de la commission touristique, les communes délimitent lorsque cela est nécessaire des périmètres de valorisation des infrastructures touristiques dans leur planification locale.</p>	En fonction du besoin	Communes concernées	<input type="checkbox"/> PAL

Réalisation

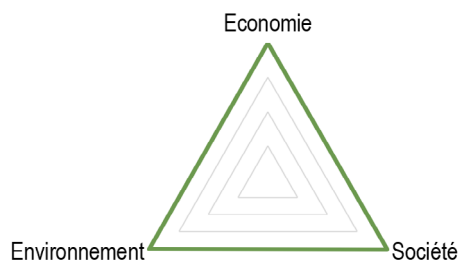
Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
-------	-------	-------------	-------------------------------------

Ces périmètres, superposés à la zone agricole, identifient les secteurs où des constructions peuvent être développées ou valorisées en fonction de leur vocation touristique. Ces secteurs sont favorables à la définition de zones spéciales.

Liens avec la carte de synthèse

-  Pôle touristique cantonal
-  Nœud du collier de perles
-  Fil du collier de perles existant
-  Fil du collier de perles à créer
-  Fil du collier de perles à sécuriser
-  Fil du collier de perles : liaison vers l'extérieur

Durabilité



En mettant en évidence les milieux naturels avec leurs infrastructures d'accueil, les villages à haute valeur patrimoniale ou encore les vestiges archéologiques, cette réflexion permettra de tenir compte de la thématique du développement durable dans sa globalité. L'un des objectifs du réseau ainsi créé sera de répondre aux attentes du tourisme de proximité et aux besoins de la population locale. La canalisation des flux de visiteurs offrira des avantages tant du point de vue économique, qu'environnemental.

Références

Entretien avec les communes, 2022

Plan directeur régional de la Veveyse - Rapport Axe tourisme, HEG-Arc, imvt, 2021

Plan directeur cantonal, thèmes T108 et T110, Etat de Fribourg, 2020